

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2021

Ordre du jour

- 1) **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION ;**
- 2) **RUE DE LA LIBERTE : TRAVAUX D'ESTHETIQUE DU RESEAU AERIEN ;**
- 3) **CA2C : FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX RUE DES ECOLES ;**
- 4) **RECRUTEMENT ET REMUNERATION DIRECTEUR ET AGENTS D'ANIMATION ALSH PETITES VACANCES ;**
- 5) **AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE – RENOUELEMENT ;**
- 6) **RENOUELEMENT CONTRAT DE GESTION PAC-LOGT ;**
- 7) **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX ;**
- 8) **APPLICATION DROIT D'OPTION POUR REFERENTIEL M57 AU 01/01/22 ;**
- 9) **CA2C : AVENANT AU PACTE FINANCIER ET FISCAL 2022/2027 ;**
- 10) **SIDEC : MODIFICATION DES STATUTS ;**
- 11) **SIDEN SIAN : RETRAIT DE COMMUNES ;**
- 12) **QUESTIONS DIVERSES.**

L'an deux mil vingt et un, le 17 septembre à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Parc dans le respect des conditions sanitaires dans la lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
LEDUC Jean	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
BASQUIN Danièle	x		
AUBLIN Yolande		x	MORELLE Carole
LEPREUX Audrey		x	
POTIEZ André	x		
CARREZ Danièle	x		
GODDYN Nicolas	x		
BROUETTE Véronique	x		
CARLIER Benoît	x		
LAPINTE Christiane		x	
DOUAY Robert	x		
QUENNESSON Gérard	x		
SOLARCZYK Christelle	x		
ETHUIN Marie	x		
JACQUEMIN Guillaume		x	QUENNESSON Gérard

Secrétaire de Séance : GODDYN Nicolas

Le compte rendu de la précédente réunion n'appelle aucune observation.

Ajoute d'une question à l'ordre du jour : DEMANDE DE SUBVENTION A LA LIGUE DE FOOTBALL AMATEUR - INSTALLATION FILET PARE-BALLONS – adopté à l'unanimité.

Lecture des décisions du maire en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal :

En date du 1^{er} juillet 2021 :

- Acceptation legs de Madame Marie Antonia MASSICOT 20 rue de Solesmes à CAMBRAI pour un montant de 20 000 Frs soit 3 048.98 € à charge pour la commune d'entretenir la tombe de la défunte inhumée au cimetière de Saint Hilaire lez Cambrai.

- reprise par la commune de la concession n° 10 à BUSIN Rémy

- reprise par la commune de la concession n° 54 à LEROY Elie

Les reprises de concessions ont été faites de façon à sécuriser les parties menaçantes des sépultures.

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION

Suite à la démission de Mr MINISINI Jean-Baptiste de son mandat de conseiller municipal délégué, Mme LEPREUX Audrey est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

2) TRAVAUX DE SECURISATION RUE DE LA NATION - REMPLACEMENT DU RESEAU CUIVRE PAR TORSADÉ

Les travaux de sécurisation de la rue de la Nation comprennent le remplacement du réseau électrique cuivre par du torsadé.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 27 129.81 € H.T financé par :

- subvention du CAS FACE (80 % du H.T) : 21 703.84 €
- participation communale : 0 €
- participation du SIDEC (20 % du H.T) : 5 425.97 €

Adopté à l'unanimité.

3) TRAVAUX AU TITRE DE L'ART. 8 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION - RUE DE LA LIBERTE – ESTHETIQUE DE RESEAU AERIEN

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 29 128.57 € H.T € H.T financé par :

- Contribution ENEDIS (40 % du H.T) : 11 651.43 €
- participation communale : 0 €
- participation du SIDEC (60 % du H.T) : 17 477.07 €

L'ouverture et la réfection de la voirie restent à la charge de la commune. Les travaux seront réalisés par l'entreprise E.I.T.F de PROVILLE. Le montant des travaux s'élève à 12 309.00 € H.T.

Le SIDEC participera au terrassement pour la partie réseau électrique à hauteur de 3 816 € H.T.

Orange interviendra pour la dépose de câble cuivre et la pose de nouveau câble cuivre avec raccordement et la dépose de poteaux métal et bois. Le montant des travaux s'élève à 2 085.51 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

4) DEPOT DOSSIER DE DEMANDE FOND DE CONCOURS AUPRES DE LA CA2C -REQUALIFICATION DE LA RUE DES ECOLES

La commune souhaite rénover la chaussée de la rue des écoles. Ce projet vient en complément d'un projet d'effacement des réseaux en collaboration avec le SIDEC. Des tranchées seront réalisées en chaussée pour permettre cet effacement. Une demande de fond de concours auprès de la CA2C pour un montant de 20 000 € sera sollicitée.

Adopté à l'unanimité.

5) RECRUTEMENT ET REMUNERATION ANIMATEURS ALSH DE TOUSSAINT FEVRIER ET AVRIL

Le recrutement des animateurs se fera en fonction du nombre d'enfants inscrits, leur rémunération sera celle d'un adjoint territorial d'animation à temps complet au 1er échelon.

Pour le directeur, sa rémunération sera celle d'un adjoint principal de 1ère Classe à temps complet au 3ème échelon (échelle C3).

Adopté à l'unanimité.

6) AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE – RENOUVELLEMENT

Pour rappel, le Service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général répondant aux domaines reconnus prioritaires pour la Nation – Culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

La délibération du 6 avril 2017 actait une demande d'agrément à ce dispositif.

La continuité de déploiement du dispositif nécessite à nouveau de solliciter le renouvellement de cet agrément auprès de l'Agence du Service civique. Sa mission sera axée sur des actions envers les jeunes du village.

L'opposition estime contradictoire de retenir un jeune sans formation, sans diplôme dans le domaine de l'animation et de plus, encore faut-il avoir des actions à présenter aux jeunes.

Mr le Maire rappelle qu'un sondage a été lancé auprès des jeunes et que les actions proposées reposeront sur les résultats de ce sondage.

L'opposition déplore la fermeture du LALP qui ramenait des subventions de partenaires sociaux comme la CAF.

Mr le Maire rappelle que la fermeture du LALP est une conséquence de la non fréquentation des jeunes du village dans ce lieu d'accueil.

L'opposition juge que l'animation proposée n'était pas adaptée.

Adopté par 13 voix pour et 4 voix contre (QUENNESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, JACQUEMIN Guillaume).

7) RENOUVELLEMENT MANDAT DE GESTION LOCATIVE AVEC LE PAC-LOGT HAINAUT-CAMBRESIS

Le mandat de gestion locative conclue avec le PAC-LOGT Hainaut-Cambrésis pour les logements sis 11/13 rue de l'église, et 12 bis rue du 19 mars 1962 prend fin le 28/02/2022. Renouvellement proposé.

Adopté par 13 voix pour et 4 abstentions (QUENNESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, JACQUEMIN Guillaume).

8) REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 01/11/21

QF	SAINT HILAIRE	EXTERIEUR
0 à 369	2.95€	3.35€
370 à 499	3.25€	3.65€
500 à 700	3.40€	3.85€
701 à 800	3.60€	4.25€
801 et plus	3.70€	4.40€

Les inscriptions tardives posent des problèmes de gestion des repas comme pour l'encadrement des enfants. Pour un enfant non inscrit sur le portail : Le repas sera facturé 5.00 €.

Le prix du repas au restaurant scolaire pour le personnel de surveillance est fixé à 2.70 €.

L'opposition juge le moment mal choisi pour augmenter les tarifs, il aurait fallu attendre la fin de la crise sanitaire.

Mr le Maire fait remarquer que les tarifs n'ont pas subi d'augmentation depuis 2017.

Adopté par 13 voix pour et 4 voix contre (QUENNESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, JACQUEMIN Guillaume).

ACCUEIL PERISCOLAIRE A COMPTER DU 01/11/21

Les tarifs n'ont pas subi d'augmentation depuis 2015.

QF	SAINT HILAIRE	EXTERIEUR
0 à 369	0.25€	0.25€
370 à 499	0.50€	0.50€
500 à 700	0.65€	0.65€
701 à 800	0.85€	1.05€
801 et plus	1.45€	1.70€

Adopté par 13 voix pour et 4 abstentions (QUENNESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, JACQUEMIN Guillaume).

TARIF HORAIRE ETUDE SURVEILLEE A COMPTER DU 01/11/21

Le tarif n'a pas subi d'augmentation depuis 2018.

1.55 € de l'heure

Adopté par 13 voix pour et 4 abstentions (QUENNESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, JACQUEMIN Guillaume).

TARIFS LOCATIONS DE SALLES A COMPTER DU 01/01/21

SAINT HILAIRE			
TARIFS	FOYER RURAL	SALLE DU PARC	SALLE DE RECEPTION
1er Jour	350€	270€	300€
2ème Jour	175€	135€	150€
Caution	841 €		
Nettoyage	4H à 17€/H	3H à 17€/H	4H à 17€/H

EXTERIEUR			
TARIFS	FOYER RURAL	SALLE DU PARC	SALLE DE RECEPTION
1er Jour	500€	370€	400€
2ème Jour	250€	190€	200€
Caution	841 €		
Nettoyage	4H à 17€/H	3H à 17€/H	4H à 17€/H

Un acompte à la réservation de 40 % du tarif en vigueur sera demandé aux locataires.

Les autres tarifs restent inchangés.

Adopté par 13 voix pour et 4 abstentions (QUENNESSON Gérard, SOLARCZYK Christelle, ETHUIN Marie, JACQUEMIN Guillaume).

9) ADOPTION DU REFERENTIEL M57 AU 1ER JANVIER 2022

Le référentiel M57 (plan comptable) a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 01/01/2024, en remplacement de l'actuelle M14. Adoption de la nomenclature M57 par anticipation au 1er janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

10) VALIDATION DU PACTE FINANCIER 2022-2027 - CA2C

Présentation du pacte financier 2022-2027 :

- Sécuriser la situation du Territoire :

* Assurer aux communes membres une situation financière identique à 2018 tout en assurant à la CA2C de percevoir l'équivalent de recette 2018 du FPIC ;

* En cas de diminution des recettes FPIC communal, maintien de celui-ci à son niveau 2018 à concurrence de 10% ;

- Renforcer les mécanismes de solidarité financière entre la communauté et les communes :

* Reversement aux communes de l'IFER éolien ;

* Reversement à la Ca2C de la taxe d'aménagement que perçoivent les communes sur les zones d'activité économique ;

* Reversement à la Ca2C de la taxe d'aménagement que perçoivent les communes sur les zones aménagées avec la participation de l'EPCI ;

* Diminution des AC en cas de diminution de plus de 2% du produit fiscal communautaire.

- Renforcer le soutien à l'investissement :

* Dispositif de fonds de concours au profit des communes de – 2000 habitants à – 3 500 habitants ;

* Dispositif de fonds de concours au profit de la politique petite ville de demain ;

* Dispositif de fonds de concours au profit de la politique de la ville ;

* Dispositif de fonds de concours sur le volet développement durable pour les communes de – 2000 habitants.

Validation de principe sur les actions présentées dans le pacte financier 2022-2027.

Adopté à l'unanimité.

11) ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIDEC

OBJET : le syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des collectivités membres. Il est également habilité à exercer, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel. Il peut également mettre en commun des moyens humains, techniques ou financiers et exercer des activités accessoires dans des domaines connexes liés à la distribution publique d'électricité et à ses autres compétences optionnelles.

Adopté à l'unanimité.

12) RETRAIT DE COMMUNES DU SIDEN-SAIN

- retrait de la commune de LIEZ (AISNE) du SIDEN-SIAN pour la COMPÉTENCE C5 « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE » ;

- retrait de la commune de GUIVRY (AISNE) du SIDEN-SIAN pour la COMPÉTENCE C5 « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE » ;

- retrait de la communauté de communes du TERNOIS du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune D'AUXI-LE-CHATEAU (PAS-DE-CALAIS) pour la COMPÉTENCE C3 « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » ;

- retrait de la communauté d'agglomération VALENCIENNES METROPOLE du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (NORD) pour la COMPÉTENCE C1 « EAU POTABLE ».

Adopté à l'unanimité.

13) DEMANDE DE SUBVENTION A LA LIGUE DE FOOTBALL AMATEUR INSTALLATION FILET PARE-BALLONS

Il convient de remplacer le filet sur la clôture pare-ballons.

Une aide financière peut être sollicitée auprès du District dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Il est demandé une aide à hauteur de 1 000 € pour un montant des travaux de 1 300.00 € € H.T.

Adopté à l'unanimité.

14) QUESTIONS DIVERSES

- 4 centres sociaux du territoire de la CA2C (Familles rurales, l'Escale, La Passerelle et le Centre Social Marliot Maupassant pour l'association Avenir jeunes), ont répondu collectivement à l'appel à projet lancé dans le cadre du plan national France Relance permettant le recrutement de conseillers numériques. Ces conseillers seront mis à disposition des communes pour des interventions auprès des habitants (permanence numérique ou ateliers collectifs). Une réunion pour définir les modalités d'intervention est prévue avec ces Centres Sociaux.

- la commune a fait l'acquisition de la maison Ruelle Carnot, des travaux de démolition, d'évacuation des gravats et de remise en état du terrain sont prévus pour un coût total de 13 400 €. L'entrepreneur HENON Johann de Saint Hilaire entreprendra les travaux.

- point sur le PLU :

- étude environnementale terminée avec avis favorable ;

Viendront ensuite :

- présentation aux personnes associées du PLU (délai de 3 mois pour déposer leurs remarques) ;

- Enquête publique ;

- présentation du PLU au conseil municipal ;

- envoi du PLU au Préfet.

- L'opposition fait remonter une réclamation de riverains concernant les terrains non entretenus dans le village (chardons...).

Mr le Maire fait savoir que des courriers ont été adressés aux propriétaires, les obligeants à faire les travaux de remise en état des terrains.

- Remerciements de la famille aux membres du conseil municipal suite au décès de Monsieur Yves TOURTOIS.

Levée de séance à 21 h 25.

Vu le Maire.